

MENTION DE PRESSE

ANNONCES LEGALES

AVIS AU PUBLIC

Commune de Chanac

Prescription de la révision allégée n°1 du PLU de la Commune de Chanac

Le public est informé que, par délibération du 05 octobre 2021, le Conseil municipal de la Commune de Chanac a prescrit la révision allégée n°1 du PLU de la commune. Cette délibération est affichée à la mairie pendant un mois à compter du 25 octobre 2021.

Un registre de concertation sera placé en mairie.

Le Maire,
Philippe ROCHOUX